

Déclaration liminaire de la FSU 26 CDEN du 13 février 2014

Monsieur le préfet, Madame l'inspectrice académique, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Les promesses présidentielles de faire de l'École de la République une priorité nationale, les Assises de l'Éducation prioritaire, les multiples consultations sur notre métier et nos missions, le rétablissement d'une formation pour nos collègues stagiaires, etc., avaient suscité l'espoir chez beaucoup d'enseignants. Le constat n'en est que plus cruel : la rentrée 2014, qui relève intégralement de la responsabilité de notre actuel ministre commence sous de bien mauvais auspices.

Les nouvelles organisations horaires des écoles découlent de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Ministre de l'Education Nationale. Notre fédération syndicale, la FSU et notre syndicat du premier degré, le SNUipp, travaillent depuis toujours à l'amélioration du système éducatif français. Au regard des points faibles de notre système éducatif, la FSU appelle de ses vœux une grande réforme de l'Education Nationale. Elle doit englober tous les aspects, réunir tous les acteurs du système, avoir comme objectifs la réussite de tous les élèves et la revalorisation des métiers liés à l'enseignement.

Aujourd'hui, sur le plan national nous ne pouvons qu'être déçus par ce qui s'est passé : pas d'écoute de la part de notre Ministre, une "refondation" saucissonnée, ses volets déconnectés les uns des autres avec une programmation incohérente. De toute évidence la question des rythmes aurait dû être pensée en fonction des autres changements (programmes, transformation du métier d'enseignant...) Pour les enseignants, pas de revalorisation à l'ordre du jour ! Au contraire, le Ministre se permet des annonces provocatrices pour toujours plus d'économies.

Arrêtons cette austérité qui mine toujours plus notre pays!

Finalement, cette réforme telle qu'elle est menée ne permettra ni d'améliorer la réussite des élèves ni de diminuer les inégalités. Cette réforme n'apportera rien aux élèves, voire dégradera leurs conditions de vie. Cette réforme n'améliora pas non plus les conditions de travail des personnels. De nombreux enseignants sont déçus, inquiets et n'ont plus confiance.

On voudrait soumettre la logique scolaire à toutes les problématiques budgétaires locales, rendre illisible l'offre scolaire aux usagers, renforcer les inégalités entre

territoire, désorganiser le service public d'éducation et enfin favoriser l'école privée, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

En effet, selon la commune, les horaires des écoles de la République ne seront donc plus les mêmes. Ce qui était à la marge avant (dérogations pour certaines écoles sur la base de demandes des conseils d'écoles accordant des modifications d'horaires en fonction de problématiques locales, liées notamment aux transports), devient dorénavant la norme (à chaque commune, le choix de ses horaires en fonction de ses petites problématiques financières). La FSU s'oppose à toute forme de territorialisation de l'Ecole.

Alors que la réforme aurait pu être l'occasion de réduire les inégalités entre territoires en terme de qualité de service public rendu aux usagers, elle va les renforcer et confirmer un service public d'éducation à géométrie variable.

En plus de ces inégalités entre territoires, cette réforme va de surcroît renforcer les inégalités entre écoles privées et publiques. En effet le décret sur les rythmes scolaires ne s'applique pas aux écoles privées. La FSU juge cette inégalité de traitement totalement inacceptable puisque contraire aux valeurs de la République. La fuite vers le privé de certains parents souhaitant contourner la semaine de 4,5 jours est à craindre.

Au niveau national, le SNUipp-FSU a établi un contre-rapport sur les rythmes qui vient nuancer les propos ministériels pour qui l'application de la réforme est une réussite.

Ce contre-rapport remis hier au comité ministériel des rythmes scolaires trouve malheureusement toute sa concrétisation dans notre département. Après enquête menée auprès des écoles passées en 2013, 35% des réponses indiquent que l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi. Après enquête menée auprès des écoles dont la commune a décidé le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014, 40% des réponses indiquent que le conseil d'école n'a pas été consulté. Pire 16 écoles indiquent de pas savoir si un projet a été ou non envoyé à la DSDEN. Et encore, ne s'agit-il que de la concertation...

Tout ceci montre la vaste mascarade qui s'opère autour de cette réforme mal pensée. Alors que les IEN se voient attribuer une charge immense, en devant assurer la liaison avec l'ensemble des mairies, la plupart des personnels se retrouvent spectateurs et ont, à juste titre, la forte impression de subir cette réforme.

Au final, le sentiment de gâchis prédomine. Une réforme qui agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

Lors du CDEN du mois de décembre, nous demandions communication des éléments sur lesquels la DSDEN de la Drôme s'était appuyé pour parvenir au bilan présenté lors du comité académique de suivi des rythmes. A ce jour, aucun élément ne nous a été transmis. Nous maintenons notre demande.

Nous réaffirmons également notre volonté a minima d'un cadrage départemental des horaires des écoles afin de garantir le service public d'éducation, dans l'attente d'une

réécriture du décret qui permettrait l'aboutissement d'une réforme dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

Et puis, nous souhaiterions au cours de cette séance, aborder, M. le préfet, Mme l'inspectrice académique, la situation des élèves porteurs de handicap, scolarisés en CLIS dans les écoles de Montélimar. En effet, ce serait 17 enfants qui devraient pouvoir être scolarisés en ULIS à la rentrée 2014 et qui, faute de place, seront pour certains en milieu ordinaire, pour d'autres scolarisés loin de chez eux (Crest ou Pierrelatte), pour d'autres encore, non scolarisés. Et pour ceux qui devraient quitter la CLIS en juin, les familles s'interrogent. Car sur ce secteur, le nombre de places en ULIS est très limité. Nous nous questionnons sur le fait qu'aucune demande d'ouverture sur ce secteur ne soit parvenue au recteur. Nous demandons une clarification de la situation sur Montélimar ainsi que l'ouverture d'une ULIS dès la rentrée 2014.

Nous vous remercions.